



**Extrait du Registre des Délibérations  
de la Commune de Villemandeur  
séance du Mardi 18 Décembre 2018**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 18 Décembre 2018**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	26

Vote
<b>Aucun</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
MONTARGIS  
Le : 21/12/2018  
Et  
Publication du : 20/12/2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/12/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/12/2018.

**Présents** : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, Mme CHATON Annick, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, M. CAYON Paul, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme RÉBY Marie-Claude, Mme DOUCET Denise, M. PELLETIER Alain, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, Mme LECONTE Catherine, M. MICHELAT Jean-François, Mme RODRIGUEZ Nathalie, Mme TINSEAU Marie-Claude, M. PRIGENT André, M. ESCUDIÉ Jacques, M. FLEURIET Gilles, Mme BIZET Elisabeth, M. WATELLE Jean-Marc, Mme FOURURE Chantal

**Excusés ayant donné procuration** : Mme SENÉ-GAUTHIER Adeline à M. WATELLE Jean-Marc

**Excusé(es)** : Mme CHUDY Chantal, Mme BALOCHE Nicole, Mme ROQUELLE Evelyne

**Absents** :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DE MEDTS Michelle

**2018-128 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Le débat portant sur le Rapport d'Orientation Budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire.

Il a pour but :

- d'informer le Conseil Municipal de la situation économique, juridique et financière de la collectivité.
- d'éclairer les choix du Conseil Municipal lors du vote du Budget au regard du contexte nationale et local.

- d'appréhender les différentes contraintes et opportunités qui pourront s'appliquer dans la collectivité.
- de prendre connaissance des projets envisagés par le Maire et ses adjoints durant l'exercice à venir.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du DOB est une obligation légale pour les communes de plus de 3500 habitants. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Ce ROB est présenté par le Maire au Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal et il est pris acte de ce dernier par une délibération spécifique.

Le rapport doit obligatoirement présenter et détailler les thèmes suivants :

- Les grandes orientations budgétaires.
- Les engagements pluriannuels envisagés.
- La structure et la gestion de la dette.
- L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la Dette.

Ces éléments prennent en compte le Budget Principal et l'ensemble des budgets annexes.

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la tenue d'un débat et la présentation du rapport d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes de plus de 3500 habitants,

Le Conseil Municipal décide de prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté durant la séance du Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 20/12/2018  
**Le Maire,**

**Denise SERRANO**